LE SITE HIGHBTCSTOCK.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site a été créé le 26/07/2023. Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 12/04/2024.

Le site internet

Il a été créé le 26/07/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/highbtcstock.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 44 20 38 46 55 35
Le numéro 44 20 38 46 55 34
Le numéro 44 20 45 93 01 22

Il s'inscrit dans une série intéressante :

futurbtc.com	44 20 45 93 01 20
futurbtc.com	44 20 45 93 01 21
highbtcstock.com	44 20 45 93 01 22
futurbtc.com	44 20 45 93 01 26

Le site futurbtc est connu de l'ADC France :

https://adcfrance.fr/epargne/le-site-futurbtc-com/

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Fabien LEVEC
- M. Tom SPENCER

Une alerte a été mise en ligne :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/739679

Les produits

Il est proposé des opérations de trading.

Les règlements

Le site utilise :

Un compte luxembourgeois ayant l'IBAN LU03 4080 0000 2593 1860

La recovery room (arnaque sur l'arnaque)

Les victimes reçoivent un mail étonnant de la société "liberty wallet". Il contient un texte stupéfiant ! Le ministère de la Justice a fait fermé le site et saisi des sommes. La lettre à en tête du Ministère de la justice est signé avec une belle Marianne ! Nous le publions ci-dessous :

Le-mail-fraudulueux-de-la-societe-liberty-wallet.pdf

Vous aurez noté qu'il faut payer une flat tax de 4 % !!!

C'est nouveau et intéressant !!!

Le mail est envoyé par le site liberty-wallet.com. Il a été créé le 09/08/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/liberty-wallet.com

Il est utilisé le nom de Cédric VIEZ comme signataire des mails.

Les informations juridiques

Le site highbtcstock.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 12/04/2024.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Il est sur la liste noire noire des autorités espagnoles depuis le 08/01/2024.

https://www.wikifx.com/fr/regulator/disclosures/20240307095800797l.html

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.